**MASSIF DES ALPES**

**RAPPORT A LA COMMISSION SPECIALISEE**
**POUR LES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES**

**REUNION DU 1er avril 2016**

OBJET : Département de la Savoie
Commune de Valmeinier
Télésiège de Sandonière

# 1– CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Par délibération de son conseil municipal en date du 14 septembre 2015, la commune de Valmeinier sollicite auprès du préfet de Massif Alpes une autorisation au titre des UTN pour la réalisation d'un télésiège et de ses pistes associées en prolongation du télésiège des Inversins.
Le futur domaine desservi n'étant pas aujourd'hui accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques existantes, il peut être considéré comme un site vierge au sens du Code de l'environnement (annexe à l'article R122-2), et à ce titre les travaux de pistes supérieurs à une superficie de 4 ha doivent être soumis à une étude d'impact et corrélativement à autorisation UTN (R145-2 du Code de l'urbanisme).

# 2 – SITUATION ACTUELLE

## 2-1 Cadre général

Relié au domaine skiable de Valloire dès les années 70, le développement touristique de cette commune a pris son véritable essor à la suite d'une autorisation UTN datant de 1983. Le village à 1500 mètres d'altitude a bénéficié en premier de l'installation de villages de vacances, suivie, en 1987, par des investissements communaux sur le domaine skiable et pour le démarrage de la ZAC destinée à accueillir le pôle d'altitude des Islettes, à 1800 m.
Cette croissance s'est alors vue contrariée par plusieurs années de mauvais enneigement combinées à la crise de l'immobilier du début des années 90.

L'intervention de solidarité de la collectivité départementale a permis, de 1990 à 1996, le remboursement des annuités d'emprunts contractés par la commune, sans pour autant annuler

Siège : 79/81 rue de Clichy - 75009 Paris
Direction Ingénierie et Développement
Délégation montagne
Z.A.E. "Les Fontanettes" Bâtiment C 130, avenue des Follaz 73000 - CHAMBERY
Mél : delegation.montagne@atout-france.fr
Tél : 33 (0)4 79 72 85 80 - Fax : 33 (0)4 79 72 70 19 | www.atout-france.fr | www.franceguide.com

sa dette. A partir de 1997, le relai a été pris, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, par la SEMVAL, société dans laquelle le Conseil Général est représenté à hauteur de 77% du capital. Depuis, la maîtrise des investissements et surtout la reprise de l'immobilier de loisirs (6200 lits en 2002, 11 000 lits en 2015) ont permis la restauration des ratios économiques, confirmant le réel potentiel de ce site.

## 2-2 Les hébergements touristiques et leur fréquentation

Les 11 000 lits touristiques de Valmeinier sont essentiellement répartis entre 5 résidences de tourisme, 2 villages de vacances, 2 hôtels club et une auberge.
En 2010, le taux de banalisation atteignait 70%, un chiffre important qui s'explique par le caractère récent des urbanisations. Toutefois, Valmeinier commence à être concerné par les sorties de baux des premières résidences de tourisme. La forte proportion de ce type de lits dans l'offre de la station fragilise donc son équilibre économique.

En matière de fréquentation, l'hiver représente 80% des nuitées avec des taux d'occupation atteignant 70% dans le secteur banalisé.

Hors périodes de vacances scolaires françaises, le bon rapport qualité/prix de Valmeinier semble séduire particulièrement les clientèles de l'Europe Centrale.

## 2-3 Le domaine skiable

Dans les années 70 et 80, Valloire a en quelque sorte prêté son domaine skiable à sa voisine.

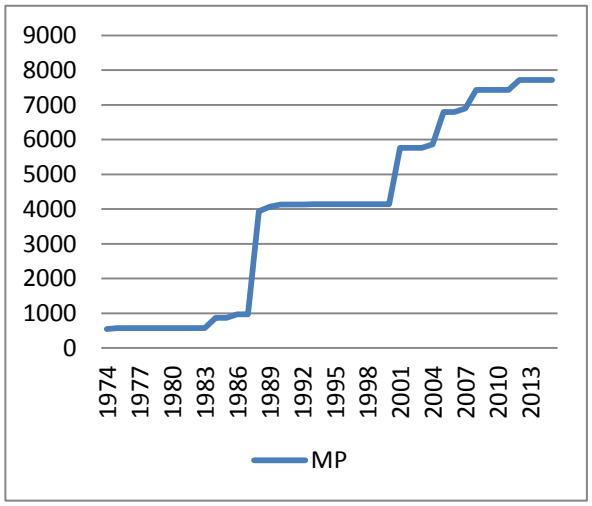


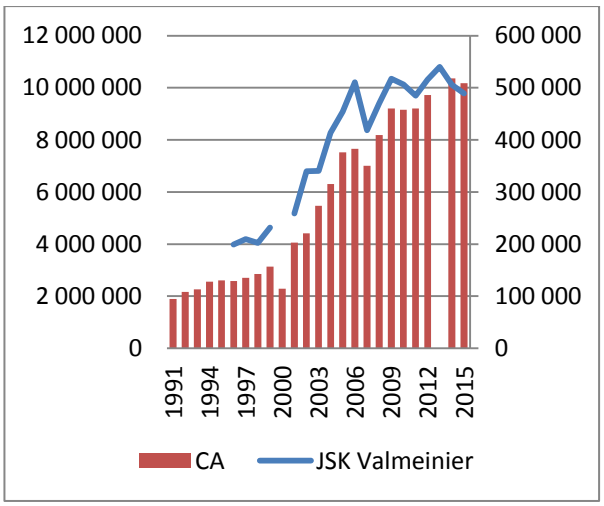


Quand Valmeinier a commencé l'équipement de son propre domaine en 1987, elle l'a fait de manière massive – et sans doute imprudente – inaugurant sans le savoir une décennie de difficultés, initiée par un déficit d'enneigement et une crise de l'immobilier. Dans les années 2000, la confiance revenue et les capacités d'hébergement enfin acquises, les chiffres ont explosés, confirmant le réel potentiel de ce site.

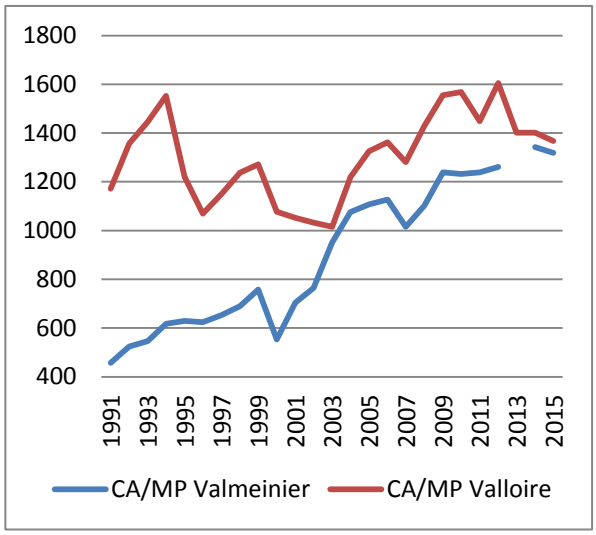


Aujourd'hui, les ratios de Valmeinier sont restaurés et s'approchent de ceux de Valloire : avec 25% de MP en plus, Valloire fait 28% de journées-skieur de plus que Valmeinier en 2015, et la réalisation du télésiège de la Sandonière va réduire le différentiel de moment de puissance entre les deux domaines à 9%.

Valmeinier et Valloire font donc maintenant domaine commun. Ensemble, ils peuvent prétendre à la catégorie « très grande station » (MP > 15 000) et c'est bien ainsi que le domaine Galibier-Thabor est commercialisé et perçue par la clientèle, même si les deux entreprises sont gérées séparément et que chacune, pour le moment, conserve pour elle les recettes de sa billetterie.

## 3 – LE PROJET

Inscrit dans son principe dans le programme autorisé en 1983, le projet actuel intervient après la confortation progressive de la liaison avec Valloire et des investissements en matière de neige de culture. Il propose un complément d'offre dans un secteur d'altitude, susceptible de conforter l'attractivité du site sans remettre en cause les équilibres économiques.
Il est présenté conjointement par la commune et la SEMVAL alors même que la délégation de service public arrive à son renouvellement fin 2016, démontrant l'engagement de la SEMVAL, candidate à sa propre succession.

Il consiste en la réalisation d'un télésiège débrayable de 4 à 6 places en prolongement du TSD des Inversins. Son point de départ à 2260 m d'altitude se situe en contrebas de l'arrivée des Inversins, son arrivée en-dessous de la pointe de la Sandonière, sur un replat à 2740 m d'altitude. D'une longueur de 1350 m et d'une dénivelée de 480 m, il offrirait un débit de 2400 skieurs/heure.
Il serait accompagné de deux pistes bleues nécessitant des travaux de terrassements sur 7 ha et pour 180 000 $m^3$. Une de ces pistes serait équipée en neige de culture.

L'ensemble du projet est chiffré à 7.2 M€ HT.

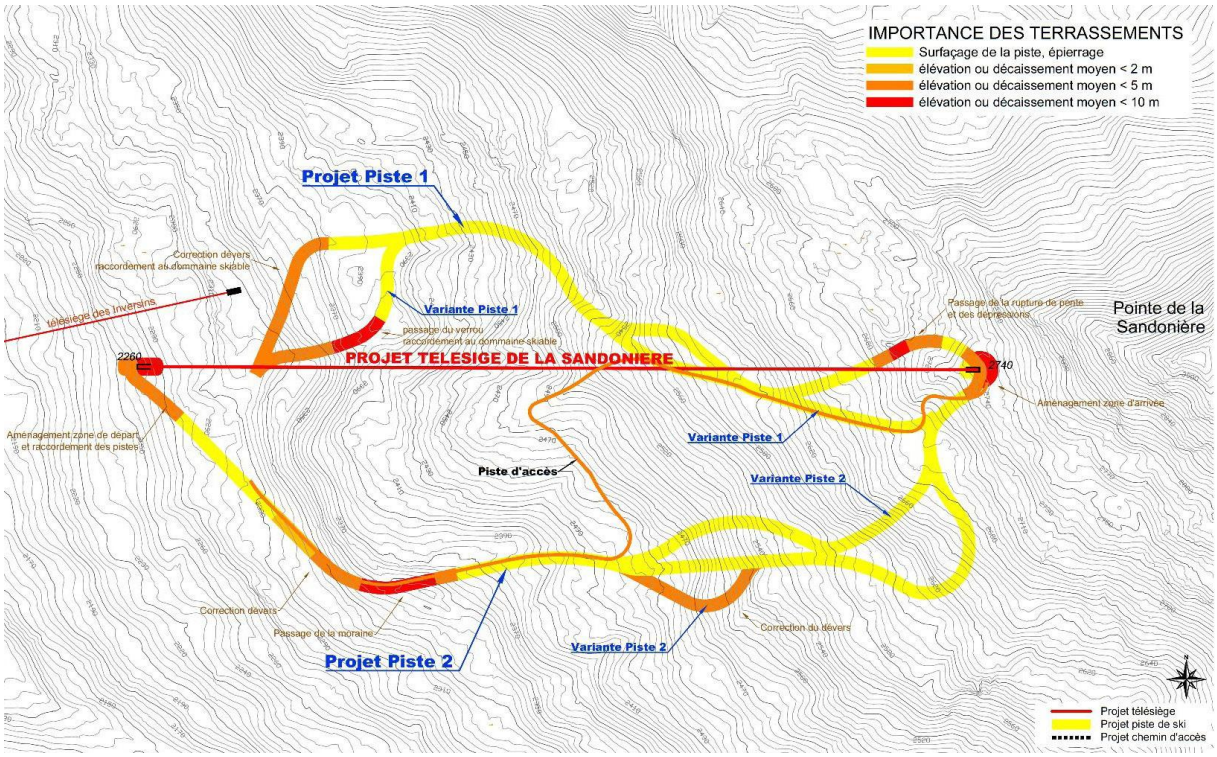


# 4– LES ENJEUX

## 4-1 Risques naturels

Le service RTM indique la présence de chutes de blocs potentielles, d'un glacier rocheux avec bourrelets d'accumulation et de glissements de terrains classés actuels à récents. Ces éléments ne remettent pas en cause la faisabilité du projet, sachant que le choix des solutions techniques pour stabiliser les éventuelles chutes de blocs, fixer les talus de remblais et établir les conditions de fondation des pylônes devra être guidé, en phase opérationnelle, par une étude géotechnique de type G2.

Le PIDA du domaine skiable devra par ailleurs être complété.

## 4-2 Protection des ressources en eau potable

Le projet s'inscrit pour partie dans le périmètre de protection rapproché de la prise d'eau du torrent des Marches ainsi qu'à la marge dans le périmètre de protection rapproché du captage des Marches. Les terrassements sont susceptibles :

- de provoquer une pollution de la prise d'eau du torrent des Marches par les fines entraînées par les écoulements des eaux de surface ;
- de modifier les circulations souterraines impactant le captage des Marches.

Une étude de faisabilité par un hydrogéologue agréé sera réalisée.

## 4-3 Agriculture

Une unité pastorale étant concernée par le projet, la signature d'un accord avec l'AFP sera demandée.

## 4-4 Paysage

Le projet s'insère dans le versant déjà entièrement modifié par les aménagements du domaine skiable de la station. Les impacts paysagers sont le fait des terrassements pour les pistes de ski et les chemins d'accès. Les remontées mécaniques sont invisibles.

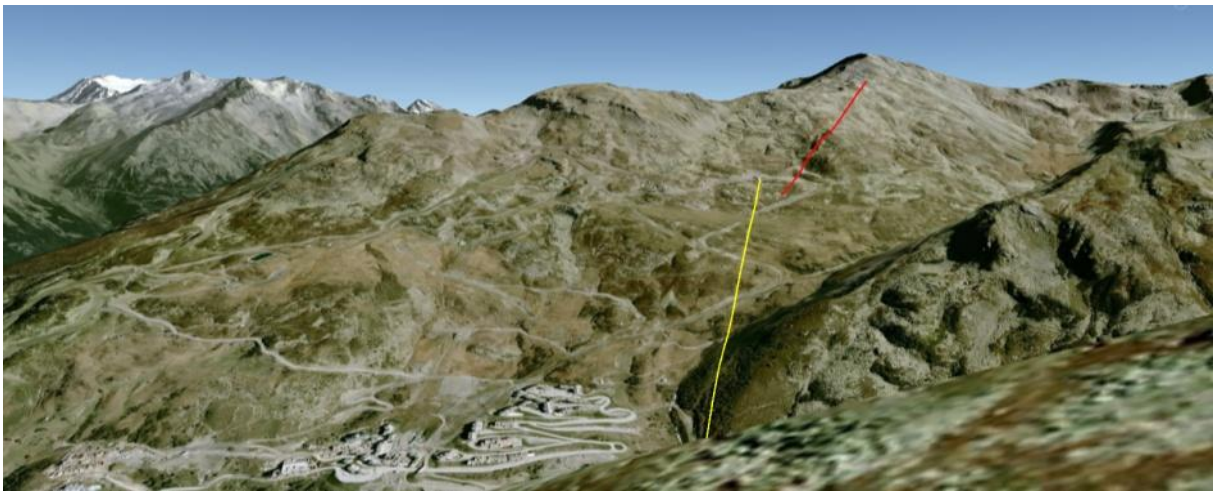

Les pistes du projet seront pour l'essentiel tracées dans un substrat minéral où le ré-engazonnement ne serait pas pertinent.

## 4-5 Equilibre économique et financier

Le cycle de forte croissance du chiffre d'affaires de la SEMVAL porté par le développement immobilier touche à sa fin. Les droits à construire résiduels s'élèvent à 1000 lits et, dans le contexte actuel, ils ne sont pas pris en considération dans les projections financières. Ils serviront au mieux à amortir dans les prochaines années la perte de lits marchands.

Par ailleurs, si les ratios économiques ont été rétablis, le niveau d'endettement de la SEMVAL reste élevé. Les arbitrages financiers se font donc par décalage dans le temps de certains projets. Ainsi, la priorité donnée par la commune au projet de la Sandonière a pour conséquence de reporter les investissements envisagés pour conforter les équipements reliant Valmeinier 1500 au secteur d'altitude du Gros Crey.
Le Plan Pluriannuel d'Investissement devra être ajusté après évaluation des impacts de l'aménagement de la Sandonière.